RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Annexes 3 et 3 bis : grilles de cotation lot n°1 et lot n° 2

Grille de cotation du lot n°1 : création de 6 places de MAS spécialisée dans l'accompagnement de personnes TSA en situation très complexe

Critères de sélection (330 points au total)			
Thèmes	**Critères**	**Cotation**	
Expertise du candidat	Expérience du promoteur dans le médico-social, connaissance experte du public TSA et des territoires.	/30	/30
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Analyse des besoins du territoire.	/15	/100
	Partenariats existants/pratiques de coopération.	/15	
	Projet co-construit avec les acteurs : co-construction avec les familles et les usagers, co-construction avec les professionnels du territoire (secteurs sanitaire, médico-social, social, de loisirs et sportifs).	/30	
	Nature et appréciation des modalités d'un partenariat soutenu avec le sanitaire dans le cadre de la gestion des troubles du comportement notamment ; élaboration concertée d'un protocole à la fois interne à la structure, articulé et concerté avec les acteurs hospitaliers du territoire et les unités de soin psychiatrique ; capacité à travailler en réseau.	/30	
	Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers : modalités de pilotage de l'amélioration continue de la qualité et de l'évaluation.	/10	

Fonctionnement	Modalités de repérage et d'admission.	/20	/100
	Modalités d'accompagnement.	/40	
	Participation et soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place : réflexion sur l'accueil des familles, modalités d'appui aux familles (informations, interventions proposées, guidance...), modalités de participation collective des familles.	/20	
	Garantie des droits individuels et collectifs des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2.	/20	
Moyens humains, matériels et financiers	Ressources humaines : cohérence de la composition des équipes avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes, reprises cliniques et analyse des pratiques professionnelles ; planification des temps de travail des professionnels ; lisibilité de l'organisation de la fonction « ressource » au niveau territorial.	/30	/100
	Adéquation du projet architectural et conditions de fonctionnement : autorisation et capacité, localisation géographique, locaux et aménagement (locaux adaptés au public avec TSA, aménagement adapté aux troubles de la sensorialité, à la gestion structurée de l'espace et du temps pour les personnes). Sécurisation des personnes avec espaces de retrait, prévision du matériel spécifique pour la protection des personnes et des professionnels.	/40	
	Calendrier de mise en œuvre (rétro-planning, respect des délais). Capacité de mise en œuvre du projet. Capacité financière et cadrage financier (situation financière de l'organisme gestionnaire, coût de l'investissement et plan de financement). Anticipation des coûts liés aux réparations dans les locaux.	/30	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Grille de cotation du lot n°2 : équipe d'appui ressources territoriale pour personnes avec TSA (Troubles du Spectre Autistique) et déficients intellectuels (DI) en situation très complexe

Critères de sélection (330 points au total)			
Thèmes	**Critères**	**Cotation**	
Expertise du candidat	Expérience du promoteur dans le médico-social, connaissance experte du public TSA et des territoires.	/30	/100
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Analyse des besoins du territoire.	/15	
	Partenariats existants/pratiques de coopération.	/15	
	Projet co-construit avec les acteurs : co-construction avec les familles et les usagers, co-construction avec les professionnels du territoire (secteurs sanitaire, médico-social, social, de loisirs et sportifs).	/30	
	Nature et appréciation des modalités d'un partenariat soutenu avec le sanitaire dans le cadre de la gestion des troubles du comportement notamment ; élaboration concertée d'un protocole à la fois interne à la structure, articulé et concerté avec les acteurs hospitaliers du territoire et les unités de soin psychiatrique ; capacité à travailler en réseau.	/30	
	Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers : modalités de pilotage de l'amélioration continue de la qualité et de l'évaluation.	/10	

Fonctionnement	Qualité des interventions modulaires, temporaires et subsidiaires, sur toute la Gironde.	/100	
Moyens humains, matériels et financiers	Ressources humaines : cohérence de la composition des équipes avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes, reprises cliniques et analyse des pratiques professionnelles ; planification des temps de travail des professionnels ; lisibilité de l'organisation de la fonction « ressource » au niveau territorial.	/40	/100
	Localisation géographique de l'équipe, aménagement des locaux de l'équipe.	/20	
	Calendrier de mise en œuvre (rétro-planning, respect des délais). Capacité de mise en œuvre du projet Capacité financière et cadrage financier (situation financière de l'organisme gestionnaire, coût de l'investissement et plan de financement). Anticipation des coûts liés aux réparations dans les locaux.	/40	